

N°39

N°ISSN:1264-9783
N°CPPAP: 0118 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier
Imprimé par nos soins
Trimestriel - Prix: 1€

FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: http://sd08.fsu.fr

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.



Déposé le 31 Mars 2015
Routage 206
dispensé de timbrage.
Charleville-Mézières CTC



Edito

Après des années de mise en œuvre, il est patent que les politiques d'austérité ne permettent pas de combattre une crise durable qui creuse les inégalités et qui met en danger la cohésion sociale.

On sait que ces politiques de réductions de dépenses publiques et sociales remettent en cause la capacité du service public à assurer toutes ses missions et détériorent la qualité du service rendu aux usagers.

Au sein même du secteur public affiché comme "prioritaire", l'éducation, les créations d'emplois sont insuffisantes pour concrètement transformer l'école pour la réussite de tous les élèves et permettre une quelconque amélioration des conditions d'enseignement des élèves et de travail des personnels. Avec en toile de fond une réforme des rythmes mal vécue, le quotidien professionnel de nos collègues est difficile (effectifs, handicap, difficultés scolaires, isolement et manque de temps).

De plus, le gel des traitements depuis 2010 - et programmé au moins jusqu'en 2017 -, la diminution des mesures catégorielles et l'augmentation des retenues pour pension entraînent une baisse sans précédent du pouvoir d'achat. Ce qui joue par ailleurs très négativement sur l'attractivité de l'emploi public.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la journée interprofessionnelle de grève du 9 avril à laquelle les fédérations de fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP) représentant une majorité des agents ont décidé d'appeler unitairement sur une plate-forme portant notamment sur les salaires (dégel du point d'indice et mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années) et l'emploi public (permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public)

Ensemble, elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences .../...

SOMMAIRE

Édito.....p.1-2

Tour d'horizon dans le 1^{er} degré....p.2-5

CHS-CT 20 février 2015 : Installation du nouveau comité.....p.5

Grève le 9 avril, les raisons d'un mouvement.....p.6-7

“Réforme” du collège ou “la communication comme politique éducative”....p.8-9

Quel mépris !!! Les suppressions de postes dans le second degré.....p.10

Vos représentants FSU dans les instances départementales.....p.11

Contacts.....p.12

désastreuses pour tous les salariés, la Fonction publique, les agent-es, les retraité-es et les usagères et usagers. Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires. Elles ne permettent pas aux agent-es de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir

ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

La FSU doit construire cette journée en liant les salaires, les moyens et les conditions de travail (nombre d'élèves par classes, Obligations Règlementaires de Service, ...) avec la nécessité de faire d'autres choix économiques et fiscaux. Pour obtenir sa-

tisfaction, il est nécessaire de s'engager dans un processus de mobilisation dans l'unité la plus large, notamment à l'occasion du 1er mai.

**Jérôme Clad co-secrétaire
départemental de la FSU**

Tour d'horizon dans le 1^{er} degré



Après des années de mise en œuvre, il est patent que les politiques libérales menées partout en Europe ne permettent pas de combattre une crise durable mais creusent les inégalités et mettent aujourd'hui en danger la cohésion sociale. Le «pacte de responsabilité» et la rigueur budgétaire qui en découle aggravent la situation des salarié-es, des retraité-es et des chômeuses et chômeurs. La contestation de cette politique, y compris au sein de sa majorité, a contraint le gouvernement à un passage en force sur la loi Macron, ce qui constitue un déni de démocratie.

Cette politique engendre de surcroît une désespérance sociale et des replis sur soi qui font le lit des idées d'extrême droite. Les idées portées par l'extrême droite sont tournées contre les salarié-es et plus généralement contre les citoyens. Elles sont un danger pour la démocratie et en aucune manière la solution aux questions de chômage, d'emploi et de réduction des inégalités.

Au sein même du secteur public d'éducation affiché comme "prioritaire", les créations d'emplois sont insuffisantes pour concrètement transformer l'école et permettre la réussite de tous les élèves et améliorer des conditions d'enseignement des élèves et de travail des personnels. Avec en toile de fond une réforme des rythmes dégradant les conditions de travail et qu'il faut remettre à plat, le quotidien professionnel de nos collègues est difficile (effectifs, prise en charge du handicap, difficultés scolaires temps de travail, isolement, injonction...).

SMA

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la loi instituant un service d'accueil du 20 août 2008 qu'il a combattu

dès sa parution. Ce texte constitue une entrave au droit de grève des enseignant-es des écoles publiques. Cette loi avait d'ailleurs été contestée par de nombreux parlementaires, dont le Président de la République et le Premier ministre actuels, qui avaient saisi le Conseil constitutionnel.

Le SNUipp-FSU appelle la profession à suivre massivement la consigne d'abandon de la procédure de déclaration préalable lors de la journée de grève du 9 avril et s'opposera à toute mesure disciplinaire qui serait prise à l'encontre des agent-es.

Dans le cadre de sa campagne pour obtenir l'abrogation de cette loi, il interpellera l'ensemble des parlementaires et la ministre de l'éducation.

Education

Depuis les événements de janvier, la ministre multiplie les interventions et les effets d'annonce : numérique, laïcité, valeurs de la République, harcèlement, développement durable... Un véritable rideau de fumée médiatique pour masquer les difficultés quotidiennes de l'école : pas de moyens pour alléger les effectifs, pour abonder le remplacement, pour reconstituer les RASED décimés, pour la formation continue, le PDMQDC, l'accueil des moins de 3 ans... L'austérité frappe aussi l'école. Le SNUipp-FSU lance une campagne d'information pour mettre en évidence le besoin d'un investissement massif pour l'école et les services publics qui va à l'encontre des politiques d'austérité. Il portera ces exigences lors de la grève du 9 avril.

Carte scolaire

Avec seulement 2511 créations de postes pour la rentrée prochaine, les moyens pour l'école sont insuffisants.

Deux mesures actées pour la rentrée 2015, l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allègement de service en REP+, vont déjà consommer 1 650 postes. Il ne restera donc plus que 861 emplois pour accueillir les 23 400 élèves supplémentaires attendu-es à la rentrée 2015, et l'ensemble des autres mesures, notamment le rattrapage de la situation inacceptable du manque de remplaçant-es. A ce titre, les opérations de carte scolaire prévues en avril vont être l'occasion de mobilisations des enseignant-es et des parents pour obtenir des moyens supplémentaires. Pour la période des opérations de carte scolaire, le SNUipp-FSU déposera une alerte sociale. Il rappelle son exigence de baisse des effectifs par classe (25 élèves maximum, 20 en REP/REP+ et 15 en PS et TPS).

Education Prioritaire

Le dossier de l'éducation prioritaire n'est pas clos. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que les écoles actuellement en l'éducation prioritaire notamment celles dites "isolées" c'est à dire non rattachées à un collège REP ou REP+, ainsi que celles répondant aux critères, bénéficient du classement en REP ou REP+. L'introduction d'un label académique, inscrivant dans la durée le maintien des moyens, est une première réponse aux mobilisations. Pour autant, il ne répond pas de façon pérenne à la nécessaire prise en compte des écoles relevant de l'éducation prioritaire qui doivent rentrer dans une labellisation nationale.

Le SNUipp-FSU a entamé un bilan des allègements de service pour les 102 réseaux préfigurateurs REP+. Les premiers constats sont clairs : ce dispositif

fonctionne quand les personnels y sont associés sans injonction hiérarchique et quand les moyens en remplacement sont effectifs. Ces postes dédiés à l'allègement de service devront être prévus dès la carte scolaire à venir pour toutes les écoles et les SEGPA. Ces postes qui ne doivent pas être des postes à profil, doivent être rendus attractifs avec au minimum l'indemnité REP pour tous et la prise en compte de l'ISSR.

D'autre part, à la rentrée prochaine le régime indemnitaire va être revalorisé. Si l'ensemble des personnels enseignants des écoles pourra en bénéficier, pour le SNUipp FSU, il exige que les personnels AED et AESH puissent bénéficier des indemnités de l'éducation prioritaire.

Nouveau calendrier scolaire

Le ministère a présenté son projet de nouveau calendrier scolaire pour la prochaine rentrée. Il envisage notamment de caler la rentrée des élèves au plus tôt le 1er septembre, de banaliser le pont de l'ascension et de revoir le découpage des académies dans les trois zones. Pour le reste, il n'y aura pas de changement. Le SNUipp-FSU dénonce le maintien des trois zones, sous la pression des lobbys économiques. L'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée entre période scolaire et période de repos avec notamment un troisième trimestre trop long (10 à 12 semaines). Le débat sur le calendrier scolaire est mené sans réflexion cohérente sur l'ensemble et sans prendre en compte l'intérêt de l'enfant et alors même que la question des rythmes scolaires reste posée. Dans les prochaines discussions, le SNUipp-FSU continuera de défendre le principe d'une année scolaire plus équilibrée avec notamment une véritable alternance 7+2 dans le cadre d'une réflexion globale sur l'articulation des temps quotidiens hebdomadaires et annuels.

Socle

Bien que le SNUipp-FSU regrette que le terme de socle ait été maintenu, le texte soumis au CSE constitue une rupture par rapport au socle Fillon par le fait qu'il abandonne la référence aux "compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie" de l'Union européenne, qu'il n'a plus pour but de définir le minimum pour certaines et que les programmes redeviennent le seul référentiel d'enseignement.

L'ambition affichée dans ce texte devra avoir des déclinaisons concrètes dans les programmes et nécessite des moyens pour pouvoir devenir réalité. Deux points restent sensibles : l'articulation avec les programmes et l'évaluation. Le ministère exclut de revenir à un LPC, pour autant, le SNUipp-FSU restera vigilant et exige que l'évaluation ne concerne que les enseignements liés aux programmes.

Maternelle

Les nouveaux programmes de maternelle entreront en vigueur dès la rentrée 2015. Ils marquent une évolution globalement positive. Ils sont plus équilibrés dans leur écriture, plus lisible et plus opérationnelle que la version soumise à consultation. Le SNUipp-FSU demande que le ministère envoie les programmes sous forme papier à chaque enseignant-e et que leur mise en œuvre soit progressive. Il demande que des documents d'accompagnement et des actions de formation initiale et continue soient proposées. Enfin et surtout, il faut engager une réelle réduction des effectifs par classe et donner des moyens pour la scolarisation des moins de 3 ans.



Simplification tâches administratives direction d'école

Dès l'ouverture des discussions sur la direction d'école, le SNUipp-FSU a porté la question de l'allègement des tâches administratives. La circulaire publiée au BO le 6 novembre se limite à des annonces généralistes (vademecum juridique, aménagements annoncés sur BE1d et Affelnet, expérimentation d'un réseau social) qui sont loin des propositions concrètes attendues par les directrices et directeurs d'école.

Les premières remontées des groupes de travail départementaux ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux. Trop souvent, l'administration se contente de prendre note, ce qui n'est pas acceptable. Pour le SNUipp-FSU ces groupes de travail doivent se tenir dans tous les départements et ne peuvent rester à l'état de consultation. Ils

doivent se traduire par des mesures concrètes d'allègement de travail pour les directrices-trices. Le SNUipp-FSU mutualise les remontées des départements pour faire un bilan et intervenir auprès du ministère.

Formation initiale

Depuis la rentrée, le SNUipp et la FSU ont multiplié les actions et interventions pour dénoncer les conditions de formation pour les stagiaires et de travail pour les PEMF (mobilisations dans les ESPE, courrier intersyndical à la ministre, déclaration au comité de suivi...).

Un projet de note de service relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants, a été soumis aux organisations syndicales. Si cette note clarifie les textes de référence et propose des outils d'accompagnement pour les maîtres formatrices et formateurs, les critères de validation de l'année de stage ne sont pas en l'état, acceptables, en particulier ceux concernant l'avis de la directrice ou directeur de l'ESPE qui ne sont pas de nature à clarifier la situation. Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander que cet avis s'appuie sur l'assiduité et sur les regards croisés des formatrices et formateurs de l'ESPE et du terrain, pour la titularisation.

Magistère

Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à une formation continue de qualité, en présentiel, diversifiée, choisie et régulière. La formation à distance s'est mise en place dans l'urgence et sans être finalisée. Elle isole le plus souvent les enseignant-es et représente une charge de travail importante pour les conseillères et conseillers pédagogiques. Si une formation à distance peut exister, en aucun cas elle ne peut se substituer à la formation continue en présentiel. Pour le SNUipp-FSU aucun enseignant-e ne peut être contraint-e à participer à Magistère. L'inscription doit se faire sur la base du volontariat. Le SNUipp-FSU soutient l'ensemble des enseignant-es qui refuseraient de suivre cette formation à distance.

CAFIPEMF

Le projet de refonte du CAFIPEMF qui devait être soumis au CSE du 12 mars a été reporté suite à l'intervention du SNUipp-FSU. Le projet initial n'était pas acceptable parce qu'il présentait un



glissement des missions des PEMF vers le modèle des formatrices et formateurs académiques du second degré ce qui ne correspond pas à la réalité des missions des PEMF. Pour le SNUipp-FSU, le CAFIPEMF doit garantir la présence d'un jury pluri-catégoriel pour chaque épreuve, dont au moins une en classe. Par ailleurs, il exige que la circulaire redéfinissant les missions soit discutée avant la refonte du CAFIPEMF et qu'une réelle formation aboutissant à la certification soit définie.

PAP

C'est dans un contexte de conditions de travail et d'enseignement dégradées et de moyens de RASED insuffisants réduisant les possibilités d'aide interne à l'école et pouvant conduire à la recherche de solutions médicalisant et externalisant la difficulté scolaire, que le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) se met en place. Il se présente comme un moyen d'éviter le recours systématique à la MDPH ou à d'autres dispositifs non adaptés (PAI « dys »...) pour les élèves qui ont des troubles des apprentissages.

Le SNUipp-FSU considère qu'en l'état, le PAP n'est pas la réponse appropriée. Il revendique une formation des enseignant-es sur les modalités de différenciation et les pratiques en direction des élèves les plus fragiles ainsi que les moyens nécessaires au fonctionnement des RASED et à la prise en charge des élèves en difficulté. Le PAP ne doit pas isoler les enseignant-es et représenter une charge de travail supplémentaire. Le recours à la MDPH doit rester possible pour les familles qui en font la demande. Le SNUipp-FSU demandera qu'un bilan soit fait de la mise en œuvre de ce dispositif, notamment au regard de la charge de travail des personnels et des risques de dérives possibles.

Pour le SNUipp-FSU, la réflexion sur l'émergence et la multiplication des « dys » et la sur-médicalisation de l'échec scolaire n'est pas terminée et doit se poursuivre, de même que sur l'approche pédagogique de ces « troubles » pour éviter toute uniformisation.

PPS et GEVA-SCO

Le nouveau décret PPS et GEVA-

SCO a pour objectif d'harmoniser les pratiques de saisine et de notification pour les élèves en situation de handicap. Pour le SNUipp-FSU, ces outils doivent améliorer les démarches sans pour autant constituer une réponse procédurale "de plus" aux problématiques du handicap. Le SNUipp-FSU revendique l'accompagnement et la formation des équipes, ainsi que les moyens indispensables à une scolarisation réussie (effectifs, temps de concertation, prise en charge de la difficulté scolaire, adaptation au handicap...).

Enseignant-es spécialisé-es en ESMS, ULIS, SEGPA et EREA

Alors que le ministère a présenté son bilan des chantiers métiers, la situation spécifique des enseignant-es spécialisé-es exerçant dans les établissements et services médico-sociaux et de santé (ESMS), en ULIS, SEGPA et EREA, ainsi que celle des coordinatrices et coordinateurs pédagogiques, n'est toujours pas réglée. Ces personnels sont soumis à une réglementation obsolète ou inadaptée, et peuvent subir, notamment en ce qui concerne la coordination pédagogique, une perte de rémunération très importante pour un travail sensiblement équivalent.

Le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre de l'Éducation nationale pour demander que les discussions reprennent sans tarder et aboutissent enfin à une véritable reconnaissance du travail de ces personnels auprès des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté (ORS, heures de coordination et de synthèse...)

Psychologues de l'Éducation nationale

Pour informer les collègues des changements qui se préparent avec le regroupement des psychologues des écoles et des COPsy dans un corps de psychologues de l'EN, le SNUipp-FSU a adressé un SNUinfos psy « spécial nouveau corps ». Le SNUipp-FSU réunit et informe les collègues dans les départements et mène les débats avec l'ensemble de la profession sur ces changements statutaires.

Hors-classe

Suite aux chantiers métiers et à la refonte de l'éducation prioritaire, les rè-

gles d'accès à la hors classe évoluent à partir de la rentrée 2015. Le ministère étend les bonifications existantes à toutes les directrices et tous les directeurs d'école et conseillères et conseillers pédagogiques, et modifie les conditions pour l'exercice en zone prioritaire (exercice effectif dans une école en EP, augmentation de la durée d'ancienneté dans l'EP, bonification « politique de la ville »). Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU continue de demander que ces modalités soient revues car elles sont inégalitaires. Si la reconnaissance de certaines fonctions est nécessaire, le SNUipp-FSU rappelle qu'elle ne doit pas se faire au détriment des autres enseignant-es ; ces évolutions vont accentuer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Il continue d'exiger que l'ensemble des PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'une classe unique et de réclamer l'ouverture de discussions sur la refonte de la grille indiciaire.

Le SNUipp-FSU reste vigilant sur le suivi des collègues dont l'école sort de l'éducation prioritaire ou dont le poste ferme et qui doivent bénéficier de mesures dérogatoires jusqu'à la rentrée 2016.

Les collègues intervenant sur plusieurs écoles, RASED, remplaçant-es doivent également pouvoir bénéficier du nouveau cadre d'attribution. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir en ce sens.

Mouvement

Depuis 2008, une circulaire nationale vient cadrer les mouvements départementaux. A cela s'ajoutent les tentatives de gestion ou d'harmonisation académique, au détriment de l'intérêt des collègues.

Alors que le mouvement est un moment clé pour la profession, les difficultés croissantes à obtenir un poste choisi sont vécues très négativement par les collègues, notamment pour ceux nommés sur des postes qu'ils n'ont pas choisis. Les multiples contraintes et limitations bloquent le mouvement dans les départements. L'action et les interventions des sections ont pu permettre localement des bougés au bénéfice des personnels. Le SNUipp-FSU rappelle son exigence d'une élaboration des règles au niveau des départements, dans le respect du cadre paritaire. Il continuera à intervenir sur la question au niveau national pour le retour à une

deuxième saisie de vœux pour le mouvement, le refus : des vœux géographiques imposés, de la limitation à 30 vœux et de l'ensemble des postes à profil (qui s'étendent jusqu'aux postes d'adjoint-es en REP+ dans certains départements).

Permutations

Les résultats des permutations informatisées sont une nouvelle fois catastrophiques, avec globalement 21,67 % de satisfaction et 39,58 % de satisfaction pour les rapprochements de conjoint-es séparé-es pour raisons professionnelles. Nous sommes très loin des taux de 39,56 % et 63,52 % de 2008. Le SNUipp-FSU rappelle que la mobilité doit être un droit. Le SNUipp-FSU demandera à nouveau la tenue d'un groupe de travail supplémentaire avant la phase ineat/exeat, pour prendre en compte les situations les plus difficiles y compris à l'intérieur d'une même académie ou d'une académie limitrophe. Un bilan précis et complet permettant de dégager des proposi-

tions, est nécessaire pour donner des perspectives réelles à nos collègues, qui n'ont actuellement d'autres alternatives que la disponibilité et les congés parentaux.

Retraités

Face aux politiques d'austérité, aux prélèvements supplémentaires qui amputent le pouvoir d'achat d'un grand nombre de retraité-es, à la dégradation des conditions d'accès aux soins, au délitement des services publics, au report scandaleux de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, huit organisations de retraité-es (CGT, CFTC, FSU, FO, Solidaires, FGR, LSR, UNRPA) décident d'une journée d'action le 17 mars.

Droits et liberté

Le SNUipp-FSU participera à la réunion nationale de l'Observatoire inter-syndical des villes gérées par l'extrême-droite qui se tiendra le 6 mai à la Bourse du Travail de Béziers. Lutter contre les idées d'extrême droite, c'est

ne rien lâcher à la fois sur nos exigences de justice sociale et sur la lutte contre les discriminations, plus que jamais urgente et nécessaire, sur le refus sans ambiguïté de toutes les formes de xénophobies, et notamment racisme, antisémitisme et islamophobie.

Le SNUipp-FSU s'impliquera également dans la journée-colloque "Éducation : amplifions la lutte contre les LGBTphobies", organisée par le Collectif éducation contre les LGBTphobies et des associations partenaires, le 13 mai à Paris. Le Collectif a été reçu par le CSP le 11 mars, qui intégrera ces thématiques, notamment dans le texte sur l'EMC qui sera soumis au CSE en avril.

Sur le plan de la précarité, la fin de la trêve hivernale va provoquer des expulsions de logements et des coupures énergétiques. Le SNUipp-FSU les dénonce, et participera à la manifestation du DAL le 28 mars à Paris.

**Jérôme Clad secrétaire
départemental du SNUIPP-FSU**

CHS-CT 20 février 2014 :

Installation du nouveau comité



Le mariage de la carpe et du lapin pourra-t-il engendrer autre chose qu'un fidèle compagnon loyal envers son maître ?

L'administration n'a pas communiqué au préalable les documents de travail, ni le règlement intérieur dans lequel est précisée la procédure de désignation du secrétariat. Or elle allait y procéder suite à l'installation du « nouveau » CHS-CT suite à la désignation de nouveaux représentants. L'ordre du jour ne comportait même pas la mention de l'élection du secrétariat.

Alors que la FSU, première avec 3 sièges sur 7 avait fait valoir sa légitimité à prétendre au secrétariat aux autres organisations - SE-UNSA : 2 sièges, FNEC-FP-FO : 1 siège, SGEN-CFD : 1 siège – ces dernières ont fait alliance : le secrétariat pour l'UNSA et le co-secrétariat pour FO, dans un premier temps. La CFDT, pour la deuxième fois, a tenu la chandelle.

Elles ont ainsi désigné un personnel de

direction comme secrétaire du CHS-CT.

C'est certain, il n'y avait pas de parole plus directement sous l'autorité de l'administration à choisir !

Ça veut dire quoi CHS-CT déjà ? Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Pardon ?! Le SE-UNSA que l'on n'a pas entendu sur la réforme des rythmes (sauf pour saper les actions des autres), la FNEC-FP-FO qui a entretenu une opposition « radicale » ont fait alliance !

Quoi ?! Alors que sur le projet de décret « relatif aux obligations de service et aux missions » des enseignants du 2nd degré, l'UNSA et la CFDT ont voté « pour », FO : « contre » (CTM du 27 mars 2014), ces organisations s'entendent localement !

Bien sûr, rien n'interdit de composer.

Mais rien n'interdit non plus d'être cohérent.

Mais pour nos camarades, la cohérence ne se situe pas au même niveau que nous.

L'essentiel est de faire barrage à la FSU. Car ces petits arrangements entre amis ont déjà eu lieu la fois précédente.

Le CHS-CT en a-t-il bénéficié ?

L'absence de réponses de la secrétaire – qui peut porter à l'ordre du jour les problèmes qui lui sont soumis – à nos adresses nous laisse songeurs.

Le CHS-CT est réglementairement rattaché au CTSD.

Malgré la mauvaise manière qui lui a été faite, la FSU saura faire valoir ses revendications et celles de toute la profession.

**Jérôme Clad co-secrétaire
départemental de la FSU**

conditions de travail
emplois salaires



Grève le 9 avril !

Suite à l'appel à une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations, pour lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU appellent l'ensemble des agents, actifs et retraités, à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires et à être en grève le 9 avril.

Les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi : blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties.

Dans la fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, diminuer l'emploi public créant un climat anxieux chez les agents.

Le 9 avril est une première étape d'un processus de mobilisation des salariés du privé et du public, pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques économiques, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minimas sociaux.

La FSU s'inscrit dans cette mobilisation et appelle les personnels à être en grève et à participer aux manifestations.

les raisons d'un mouvement

Salaires : Inverser la pente !

Pas de changement pour la politique salariale : point d'indice gelé et nouvelle augmentation de la retenue pour pension de 0,4 point, les traitements nets des stagiaires et titulaires vont de nouveau diminuer de près de 0,5%. Il nous manque deux mois de salaire par an si l'on compare les rémunérations actuelles à celles de l'an 2000 !

Menée au nom de la croissance et du développement de l'emploi, cette politique a pourtant fait la preuve de son échec. Sans même évoquer les difficultés rencontrées par un grand nombre d'agents de la fonction publique, la perte du pouvoir d'achat subie par cinq millions de salariés pèse sur l'activité d'autant que les mêmes orientations plombent aussi les salaires d'autres secteurs et les pensions de retraite.

Le 9 avril : tous ensemble !

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 9 avril prochain, les agents de la Fonction publique ont toute leur place. C'est le sens de l'appel commun de 5 fédérations de la Fonction publique.

Face à la crise financière et alors que l'optimisation fiscale est devenue une règle de gestion de certaines entreprises encouragées par de trop nombreux états, les politiques d'austérité font porter les efforts sur les salarié-es et appauvrissent les services publics. C'est à la fois injuste et inefficace.

Public-privé

La pression est d'abord exercée sur les salaires. Tandis que les agents de la fonction publique connaissent depuis 2010 le gel du point d'indice, programmé pour se prolonger encore, les salarié-es du secteur privé se voient opposer la compétitivité des entreprises. Il leur faudrait accepter la baisse des salaires pour sauvegarder l'emploi. Cet argumentaire pourtant bien rodé ne correspond pas à la réalité tant l'appauvrissement des salariés devient un nouveau facteur récessif. Ensemble, nous devons le 9 avril contester l'opposition « emploi contre salaires ». Les retraité-es aussi sont concernés-es. Les réformes successives des retraites ont réduit les pensions. Et celles-ci sont gelées en 2015 ; pour la suite l'indexation sur les prix pourrait être remise en cause.

Dans un secteur prioritaire comme celui de l'éducation, il y a certes chaque année depuis 2012 des créations d'emplois, mais pour l'essentiel mobilisées pour rétablir la formation initiale, elles sont insuffisantes pour faire face à la hausse démographique et répondre aux besoins comme, par exemple, dans l'éducation prioritaire. Le nombre d'élèves par classe va poursuivre sa progression, rendant d'autant plus difficiles les conditions d'étude et plus lourdes les conditions de travail des personnels. Et la faiblesse des salaires compromet elle-même la priorité gouvernementale accordée à la jeunesse puisque l'on ne parvient plus à recruter l'ensemble des enseignants dont on a besoin. Dans les autres secteurs, les réductions se poursuivent mettant les services en difficulté pour accomplir leurs missions. Les suppressions d'emplois annoncées à l'hôpital sont de ce point de vue, éclairantes. Et si le service public est le bien commun de ceux qui n'en ont pas, le 9 avril nous défendrons les valeurs de la république.

Pour l'emploi public et les conditions de travail.



Avec la FSU,
pour le Service Public !



« Réforme » du collège ou « la communication comme politique éducative... »

Alors que les politiques éducatives menées ces dernières années, les logiques budgétaires imposées, n'ont cessé d'y dégrader les conditions d'études et d'apprentissages, Madame la Ministre, présentant le collège comme « monolithique dans son approche disciplinaire, suscitant parfois l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort », « aggravant la difficulté scolaire », « cristallisant les défauts de notre système éducatif »..., propose une « nouvelle organisation » qui permettrait de « mieux apprendre pour mieux réussir »... Si les difficultés sont réelles, la présentation qui en est faite est proprement scandaleuse et totalement à charge, niant tout le travail réalisé au sein des collèges. Qui veut tuer son chien...

Partant du constat qu'« aujourd'hui, le collège ne garantit pas l'acquisition des connaissances de base », la réforme préconise, dans le cadre du nouveau socle et des nouveaux programmes, un retour aux savoirs « fondamentaux » (maîtrise du français, des mathématiques et de l'Histoire !) et des « enseignements pratiques interdisciplinaires ». Nous ne manquerons pas de noter ce retour des « fondamentaux » que nous avons combattus lors des réflexions pour la définition du socle commun et qui fait ici un retour en force... Il faut aussi par ailleurs voir dans l'introduction de l'Histoire comme élément fondamental une suite de l'interpellation de l'école après les événements du début d'année. Selon le projet, cette combinaison des apprentissages théoriques et pratiques permettrait aux élèves de mieux « s'approprier les connaissances ».

Affirmant qu'« aujourd'hui, le collège est trop uniforme, qu'il n'est pas adapté à la diversité des élèves », des « temps d'accompagnement personnalisé » devront être mis en place « pour tous les élèves -3h en 6^e, 1h en 5^e, 4^e et 3^e- », des « temps d'apprentissages en petits effectifs créés ».

Si cet AP se met en place comme son « grand frère » du lycée (en classes entières, notamment...), son succès est d'ores et déjà garanti...

Ces mesures (enseignements pratiques interdisciplinaires, accompagnement personnalisé et travail en petits groupes), présentées comme de « nouvelles modalités d'enseignement », représenteront 4 à 5h, soit environ 20% de l'horaire hebdomadaire. Si nous pouvons partager l'intérêt d'un travail interdisciplinaire, l'avantage de disposer de temps, de laisser des marges de manœuvre aux établissements..., de nombreuses interrogations subsistent. Aujourd'hui la question est : puisque cette réforme se fera (encore...) à moyens constants, sur quels horaires disciplinaires ces « plus grandes

Enfin, parce qu'« aujourd'hui, le collège est inadapté à l'évolution des élèves et de la société », l'autre mesure phare de cette réforme est l'introduction de la LV2 dès la 5^e (exit le latin...), à raison de 2h par semaine (bye bye auf wiedersehen les bilingues et les sections euros...), à 28/29 élèves par classe pour faciliter l'expression orale... et certainement aussi à raison de 2h en 4^e et en 3^e, ce qui fait que les élèves n'auront pas plus d'heures de cours qu'aujourd'hui...

En quoi cette réforme est-elle de nature à résoudre les difficultés de nos élèves aujourd'hui en collèges ? Comment ces « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI), présentés comme LA nouveauté et la panacée (un bilan -et lequel ?- a-t-il été fait des fameux « parcours diversifiés » et autres « itinéraires de découvertes » instaurés par le biais d'une réduction horaire de certaines disciplines...?), pourront-ils concrètement être mis en œuvre ? Seront-ils intégrés dans les horaires des disciplines et assurés par le professeur avec sa classe, pour un projet commun avec un collègue (voire plus) d'une autre discipline, ou ne risquent-ils pas de devenir des « variables d'ajustement » pour certains enseignant(s) ? Sachant que ces projets seront « évalués et inclus dans les compétences du diplôme national du Brevet » (qui reste, lui aussi, toujours à définir...), tous les élèves auront-ils le même nombre d'heures d'EPI ? Les contenus dispensés seront-ils les mêmes partout ?

Pour le SNES, l'interdisciplinarité peut être un outil pour faire réussir les élèves mais ne peut être une fin en soi. Elle peut permettre aux élèves d'établir des liens entre les disciplines, de donner du sens à leurs apprentissages. Ainsi, des objets d'étude pourraient être identifiés dans les nouveaux programmes et être traités en interdisciplinarité. Toutefois, celle-ci nécessite des moyens de concertation et de formation qui



marges d'initiative données aux enseignants » pourront-elles être dégagées...? Si plusieurs scénarii de grilles horaires ont déjà été élaborés (diminuant par exemple en 6^e l'horaire de la LV1 et de l'EPS d'une heure, de l'Histoire-Géo de 0,5h, globalisant en 5^e, 4^e et 3^e les enseignements artistiques pour les réduire à 1,5h ou encore ceux de SVT, Technologie et Sciences Physiques pour amener le nombre d'heures à 3,5h,...), pour l'heure, aucun n'a été arrêté...

ne sont pas programmés.

Alors que la profession attendait une réforme de fond du collège qui prenne enfin à bras le corps toutes les difficultés rencontrées (classes trop chargées, moyens réduits comme peau de chagrin qui ne permettent plus le travail en petits groupes et l'aide aux élèves en difficultés, nombre et temps de présence insuffisants des personnels de vie scolaire, des Co-psy, infirmières, assistantes sociales,..., multiplication des réunions et prescriptions qui alourdissent la charge de travail des enseignants, formation initiale et continue quasi inexistante,...) pour la réussite de tous les élèves, sans doute sous la pression de certaines organisations syndicales favorables à l'école du socle, à la remise en cause de la structuration du collège par les disciplines, à la polyvalence des enseignants, à l'autonomie des établissements,..., Madame la Ministre, avec un enrobage médiatique et des éléments langagiers bien démagogiques, annonce vouloir « rassembler et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative vers ce collège 2016, plus performant pour la maîtrise des savoirs fondamentaux, plus stimulant pour les élèves sur la manière d'apprendre, plus confiant dans l'autonomie renforcée des équipes éducatives, plus adapté aux nécessités du monde de demain,

plus soutenant (sic !) pour tous les élèves afin d'accompagner la réussite du plus grand nombre. »

Feint-elle d'ignorer que dans notre département comme dans beaucoup d'autres la rentrée 2015, à l'image des précédentes, va encore accuser de nombreuses suppressions de postes qui vont encore dégrader les situations des



établissements ? En quoi le collège 2016, selon les mêmes logiques budgétaires, sans moyens supplémentaires, avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ses nouveaux cycles (cycle 3 = CM1, CM2, 6^e et cycle 4 = 5^e, 4^e, 3^e), ses nouveaux programmes de cycles, son « saupoudrage » d'interdisciplinarité, la LV2 en 5^e, ses conseils écoles-collèges, conseils de cycles, conseils pédagogiques aux prérogatives renforcées,..., son PIIODMEP (Parcours Individuel d'Information, d'Orienta-

tion et de Découverte du Monde Économique et Professionnel), son EMC (Enseignement Moral et Civique),..., pourra-t-il améliorer les conditions d'apprentissages de nos élèves, les faire tous réussir, améliorer les conditions de travail des personnels ?

Alors que les grilles horaires devaient être publiées très prochainement, que les discussions avec les différents partenaires vont s'engager dans les jours à venir avant la réunion du CSE le 10 avril prochain, décisif sur cette question..., n'hésitons pas à dire que cette « réforme » du collège n'est pas à la hauteur des enjeux, n'apporte guère d'éléments qui permettent de lutter efficacement contre la difficulté scolaire, contre les inégalités, ne répond pas du tout aux attentes de la profession !

Outre la question de nos conditions de travail, des salaires, de l'emploi, c'est aussi celle de l'École que nous voulons que nous porterons dans la journée d'action interprofessionnelle du jeudi 9 avril prochain.



**Karine Fuselier secrétaire
départementale du SNES-FSU**

Insultes, agressions, accidents corporels... Votre protection contre les risques de votre métier ne supporte aucune faiblesse. L'Autonome de Solidarité Laïque œuvre depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'Éducation Nationale.

En partenariat avec la MAIF, l'Autonome de Solidarité Laïque propose :

L'OFFRE METIERS DE L'EDUCATION

- ▶ Défense de vos droits et responsabilités,
 - ▶ Protection des dommages corporels,
 - ▶ Soutien moral, psychologique, financier dans les cas exceptionnels.

◆ Quelques exemples dans les Ardennes (une soixantaine de dossiers chaque année) :

- Agression par un élève ou un parent,
- Accusation mensongère,
- Remise en cause des pratiques professionnelles.

◆ Comment adhérer ?

- Par Internet
 - www.autonome-solidarite.fr
 - www.maif.fr
- Sur place
 - ASL 08 - 38 Rue du Petit Bois 08000 Charleville-Mézières: 03-24-33-56-24
 - MAIF - 43 Rue Madame de Sévigné 08000 Charleville-Mézières : 03-24-56-57-50

◆ A quel prix pour un an ?

- 34,50 € pour les assurés MAIF
- 39 € pour les non-assurés MAIF



2uel mépris !!!

C'est avec stupéfaction que les représentants des personnels ont appris jeudi 19 mars, à l'ouverture du CTSD qui était censé examiner les mesures de cartes scolaires dans les collèges et les SEGPA du département (en l'absence de Monsieur le Directeur académique et de Madame l'Inspectrice adjointe) qu'une nouvelle organisation académique des services avait été mise en œuvre par Monsieur le Recteur, dessaisissant ainsi le CTSD de ses prérogatives, lui laissant désormais « l'honneur » d'être informé des décisions qui seront (et ont déjà été...) prises par le SPFE (Service de Pilotage des Formations et des Emplois), en charge de la gestion des dotations et des emplois des collèges, basé au Rectorat... Alertés par la « désinvolture » avec laquelle M. le DASEN avait déjà traité les deux précédents CTSD de l'année scolaire (le 11 décembre 2014 sur la question de la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire et surtout le 10 février dernier sur celle de la répartition de la dotation départementale et de la préparation de rentrée dans les collèges et SEGPA du département où il n'avait pas soumis sa présentation au vote des représentants des personnels...), n'ayant à aucun moment été informés de cette « nouvelle configuration » qui relève d'une « décision académique » et qui fait fi des textes réglementaires et encore plus de l'avis des représentants des personnels quels qu'ils soient (en effet, ce mépris est ressenti de la même façon par les représentants élus dans les conseils d'administration des établissements qui, pour beaucoup, n'ont pas non plus été consultés sur la préparation de rentrée, des annonces de suppressions de postes leur ayant été faites la semaine dernière comme « venant du Rectorat...»), ceux-ci, à l'unanimité des organisations syndicales, ont décidé de quitter la séance, refusant de siéger dans une instance où leur seul rôle serait désormais de recevoir l'information qu'on veut bien leur donner...

Ils continuent à dénoncer fortement les nombreuses suppressions de postes dans les établissements ardennais du second degré : -23 dans les collèges, -2 dans les SEGPA et -4 dans les lycées, auxquelles s'ajouteront celles de personnels administratifs (-4,5), de CIO (-1) et celles d'enseignants du premier degré (-20 dans les écoles) qui seront détaillées le 7 avril prochain après les élections départementales..., amenant à un total de près de 55 postes supprimés par l'Éducation Nationale dans les Ardennes !!!

Ci-dessous le détail des mesures envisagées dans les collèges, les SEGPA et les lycées du département des Ardennes :

•Collèges : -23 (24 suppressions / 1 création)

- Jean Macé Charleville-Mézières : - 1 Histoire-Géographie, -1 Anglais
- Rimbaud Charleville-Mézières : - 1 Anglais
- Scamaroni Charleville-Mézières : - 1 Éducation musicale
- Fumay : - 1 SVT
- Grandpré : 1 Histoire-Géographie, -1 EPS, -1 Lettres modernes / +1 Lettres classiques
- Monthermé : - 1 Anglais, - 1 Allemand, -1 EPS
- Nouvion/Meuse : -1 EPS, -1 Lettres modernes
- George Sand Revin : -1 EPS, -1 Lettres modernes
- Rimogne : -1 Histoire-Géographie
- Rocroi : -1 Lettres modernes
- Turenne Sedan : -1 Hist-Géo, -1 EPS, -1 Lettres classiques
- Villers Semeuse : -1 Lettres modernes, -1 Mathématiques
- Vireux Wallerand : -1 Arts plastiques
- Vouziers/Le Chesne : -1 Lettres modernes

•SEGPA : -2 (2 suppressions)

- Sault-les-Rethel : -2 option F

•Lycées : -4 (6 suppressions / 2 créations)

- Bazin Charleville-Mézières : -1 Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie Mécanique, -1 Physique Chimie
- Chanzy Charleville-Mézières : -1 Italien
- Sévigné Charleville-Mézières : -1 Philosophie
- Jean Moulin Revin : -1 Économie Gestion Finance, -1 Mathématiques / +1 Italien
- Bazeilles : +1 Chinois



Vos représentants FSU dans les instances départementales

À l'issue des élections professionnelles de décembre dernier, la FSU reste majoritaire dans les différentes instances départementales où elle siège. Vous trouverez ci-après la représentativité syndicale ainsi que le nom de vos représentants FSU. N'hésitez pas à les contacter, un compte rendu des réunions et/ou commissions auxquelles ils participent sera désormais disponible dans les meilleurs délais sur le site de la FSU Ardennes : fsu08@fsu.fr

CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)

Ce comité est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés (collèges et SEGPA) dans le département.

- 4 FSU, 3 UNSA, 1 CGT, 1 FO et 1 SGEN-CFDT

Titulaires: Jérôme CLAD (SNUIPP), Karine FUSELIER (SNES), Arnaud LAMBERT (SNEP), Vincent MAHUT (SNUIPP),

Suppléants: Sophie CZAMAR (SNUIPP), François JACOTTIN (SNEP), Laetitia MESSAOUDI-NOBEL (SNES), Rémy NOBEL (SNES)

CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

Il est composé de représentants des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation et des usagers (parents d'élèves, associations, etc.), ce Conseil est consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

- 4 FSU, 3 UNSA, 1 CGT, 1 FO et 1 SGEN-CFDT

Titulaires: Jérôme CLAD (SNUIPP), Ben Ali FOUGHALI (SNUIPP), Karine FUSELIER (SNES), Laetitia MESSAOUDI-NOBEL (SNES)

Suppléants: Johan COSSARDEAUX (SNEP), Sophie CZAMAR (SNUIPP), Arnaud LAMBERT (SNEP), Vincent MAHUT (SNUIPP)

CHSCTD (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Ce comité est compétent pour toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des personnels des écoles, des établissements d'enseignement du second degré dans le département et des services administratifs. Son rôle est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

- 3 FSU, 2 UNSA, 1 FO et 1 SGEN-CFDT

Titulaires: Karine FUSELIER (SNES), François JACOTTIN (SNEP), Audrey JADOT (SNUIPP)

Suppléants: Ben Ali FOUGHALI (SNUIPP), Nadine KRANTZ (SNES), Arnaud LAMBERT (SNEP)

CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale)

Elle est composée de représentants de l'administration, des fédérations de fonctionnaires de l'Éducation Nationale et de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), cette commission a pour missions de suivre la mise en œuvre des prestations d'action sociale individuelles (aides d'urgence, prêts sans intérêts) ou collectives dans le département et de formuler à cet égard toute observation qu'elle juge utile ; de renseigner le Recteur sur les besoins des personnels et des retraités de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports relevant du département ; de rechercher et de proposer les mesures destinées à favoriser l'adaptation des actions définies au niveau académique en fonction des spécificités départementales ; d'étudier les mesures destinées à assurer l'information du personnel en matière d'action sociale pour le département.

- 3 FSU, 2 UNSA

Titulaires: Ben Ali FOUGHALI (SNUIPP), Frédéric GRONOS (SNUACTE), Audrey JADOT (SNUIPP)

Suppléants: Corine BARÉ (SNUIPP), Karine FUSELIER (SNES), Arnaud LAMBERT (SNEP)



COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Site du SNETAP
www.snetap-fsu.fr



Site du SNU Pôle Emploi
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



Document non contractuel - Crédit photo : Thalesphoto - mai 2011



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MIN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richelieu 59000 Lille - RCS Lille 320 342 254

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par télé-
phone au 03 24 33 14 14 (de préférence le
mercredi après-midi)